



Réf. Farde e-Assemblées : 2363522

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/10/2020

Objet : Cotisation de membre à l'association "Global Parliament of Mayors".- Montant : 3.867,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu les crédits disponibles sur l'article 15001/33201 du budget ordinaire 2020, sous réserve de l'approbation de la modification budgétaire feuillet n°1 du budget 2020 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside de 3.867,00 EUR sur l'article 15001/33201 du budget ordinaire 2020 à l'association "Global Parliament of Mayors", au titre de cotisation de membre.

Article 2 : La dépense sera engagée sur l'article 15001/33201 du budget ordinaire 2020.

Annexes :